

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CREATION D'UN PÔLE DE RESSOURCES NUMERIQUES TERRITORIAL

Entre **Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**, ayant son siège, 1 rue de la voie ferrée, 34360 Saint-Chinian, représenté par son Président, **Monsieur Francis Boutes**, mandaté par délibération du comité syndical du 14 Mai 2008.

Et

L'association **A.V.EN.I.R Formation**, sise au 1 rue de Strasbourg 34310 CAPESTANG et représentée par son Président, Monsieur Pascal CAHUZAC mandaté par délibération de l'assemblée générale de l'association le 08 Août 1997.

Et

La **communauté de communes du Minervoïs**, sise au 4 place de l'église, 34 210 Olonzac et représentée par son Président, Monsieur Gérard Marcouïre, mandaté par délibération du conseil communautaire du 24 Avril.

Et

Le **GRETA des Hauts Cantons**, sis au et représenté par son Président, Monsieur Gérard Marcouïre, mandaté par délibération de l'assemblée générale de l'association le

Et

La **Ligue de l'Enseignement**, sis au et représenté par son Président, Monsieur mandaté par délibération de l'assemblée générale de l'association le

Et

l'association **Cebenna**, sise au et représentée par son Président, Monsieur mandaté par délibération de l'assemblée générale de l'association le

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Contexte

L'état des lieux du développement des TIC sur le Pays est le suivant (étude COGITIS, 2006) :

- le territoire est actif, mais il existe peu d'initiatives privées,
- il existe globalement de nombreux lieux d'accès (mairies, médiathèques...) mais la plupart n'offrent pas de possibilité de formation et un accompagnement limité, alors que le public attend une vraie valeur ajoutée, c'est-à-dire, plus qu'un simple accès ou un accompagnement de 1^{er} niveau (conseils personnalisés et adaptés à ses attentes),
- il existe cinq espaces multimédia labellisés "LAM 34" (Bédarieux, Capestang, Olargues, Olonzac, Roujan) ; centres de ressources multimédia au service de l'insertion professionnelle et du développement économique, ce sont des structures d'accompagnement dans la découverte des outils informatiques ; ces structures ont, de manière générale, une situation financière très précaire.

Ces lieux d'accès Internet constituent cependant un élément central pour permettre l'accès pour tous aux TIC et notamment aux services publics numériques mis en place par les collectivités locales, dans un contexte territorial très rural : 80 % de la population vit dans des communes de moins de 5.000 habitants.

Article 2 – Objectifs généraux

La présente convention porte sur les modalités de mise en place d'un pôle de ressources numériques à l'échelle du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Ce dispositif territorial devra permettre de mettre à disposition des compétences humaines et des ressources techniques spécialisées en faveur du développement numérique.

Ce dispositif éclaté sera composé d'un chargé de mission TIC au niveau du Pays (animateur réseau des LAM et coordonnateur du projet) et des cinq lieux d'accueil multimédia, développant 5 autres lieux d'accès Internet.

Les fonctions proposées par le dispositif sont celles d'une cellule d'appui (diagnostic, veille, élaboration de projet stratégiques) permettant le développement de l'usage d'Internet et autres outils numériques pour la population, les élus et les entreprises.

Article 3 – Objectifs spécifiques

Les objectifs visés par le dispositif sont les suivants :

- l'animation du réseau des LAM
- la conduite de projet TIC fédérateur et structurant (type portail Wikipédia)
- la sensibilisation et l'initiation des élus
- l'appui aux entreprises
- les actions d'appropriation des outils TIC par le grand public

par les activités suivantes, qui seront proposées par le dispositif (chargé de mission + LAMs):

- accès à Internet et à un équipement multimédia dans les LAM et leurs antennes
- sensibilisation aux enjeux du numérique, maîtrise des fonctionnalités de base
- formation au CNI et Certificat compétences universitaire (CREUFOP)
- accès à la FOAD
- accompagnement vers l'emploi, maîtrise des outils anpe.fr
- accompagnement social et insertion
- accompagnement à la recherche d'information et à la rédaction
- lutte contre l'illettrisme
- accompagnement scolaire
- documentation et veille TIC
- accompagnement des entreprises, des élus, des écoles pour l'élaboration de leurs projets TIC.

Cinq axes de travail en particulier seront développés :

- Promotion des TIC auprès des entreprises : les apports des TIC aux entreprises (accès facilités aux formalités administratives, développement de nouveaux marchés et des nouveaux services, modernisation de la production et amélioration des relations avec ses partenaires), quelques soient leurs tailles, sont indéniables mais pas toujours perçus par les dirigeants de ces entreprises. Seront développés, en partenariat avec les chambres consulaires :
 - des outils adaptés aux entreprises du type guide des prestataires TIC, diagnostic TIC....
 - la mise à disposition d'un conseiller TIC (coordonnateur TIC Pays) pour faciliter les prises de décisions (expertise, conseils, comparatifs des solutions...)
 - les initiations et les formations décentralisées sur les LAI du territoire.
- Promotion des TIC auprès des collectivités locales : le coordonnateur TIC Pays sera une personne ressource au service des Communes et Communautés de communes pour les soutenir dans le développement de leur usage des TIC.
 - Conseils et expertises pour faciliter les prises de décisions
 - Soutien technique en cas de problèmes mineurs
 - Veille technologique
 - En binôme avec un animateur de LAM, sensibilisation des élus aux enjeux liés aux TIC.
- Initiation des retraités aux TIC : Créer sur Olonzac, Olargues, Roujan et Bédarieux, des ateliers d'initiation à Word et Internet visant à la production d'une plaquette par les retraités sur un sujet de prévention qui aura fait l'objet de conférences et d'ateliers. La restitution de ce travail se fera à l'occasion d'un goûter intergénérationnel dans le cadre de la Semaine bleue. Il pourrait aussi être présenté sur le site du Pays.
Cette action, portée par les CLIC du territoire, vise à la découverte et l'initiation à l'outil informatique et aux TIC, au renforcement du lien social, à la rupture de l'isolement et à la stimulation des personnes âgées

- A plus long terme : Promotion des TICE auprès des écoles primaires : en collaboration avec la MATICE (mission académique aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'éducation) et par un travail de sensibilisation des enseignants, des propositions d'usages des TICE pourrait être engagées.
- Développement d'un portail web 2.0 : la création d'un portail de type Wikipédia sur le territoire du Pays poursuit trois objectifs : initier les habitants aux web 2.0, partager leurs connaissances du territoire et contribuer à la mémoire et à l'identité de ce territoire, valoriser le territoire par ses habitants. Ce portail pourrait démarrer sur une thématique particulière, le patrimoine puis se développer vers d'autres domaines et faire l'objet d'ateliers au sein des LAM.

Article 4 - Fonctionnement

La création d'un réseau de 10 LAI s'appuiera sur la mutualisation des animateurs informatique des LAMs, comme suit :

- entre le LAM d'Olonzac et la médiathèque de St Chinian
- entre le LAM d'Olargues et la médiathèque de St Pons
- entre les LAM de Capestang et Roujan,
- développer le projet de Lunas ou/et celui de St Gervais à partir du LAM de Bédarieux.

A terme, il sera envisagé de créer une antenne de LAM dans le secteur de Murviel.

Pour le développement de l'usage des TIC :

- mutualiser les compétences des 5 animateurs de Lam au service du pôle de ressource numérique. A partir d'une bonne connaissance des compétences de chaque animateur être en capacité d'utiliser leur complémentarité pour des actions communes ou pour des actions particulières.
- Un animateur réseau dont les missions pourraient être les suivantes : développer les échanges de bonnes pratiques avec les territoires voisins et d'autres collectivités, communiquer sur les réalisations effectuées, animation du réseau de LAI, mettre en place et mutualiser des outils de gestion et d'administration des lieux et échanger les expériences.
- Communication commune pour mieux se faire connaître : supports de communication (affiches, new letter...) commun et participation à des manifestations afin "d'ouvrir" les lieux sur l'extérieur, type fête de l'Internet organisée sur l'ensemble du territoire du Pays.
- création d'une base de données communes.
- mise en place d'un annuaire commun.
- Création d'un catalogue des services TIC présents sur le territoire
- Création d'un calendrier commun des manifestations et évènements TIC.

Les signataires s'engagent à participer aux actions du réseau selon les modalités qui seront définies collectivement.

Article 5 - Financement

Le coût prévisionnel de réalisation de ce programme de développement des TIC à l'échelle du Pays s'élève, pour l'année, à 394 543,76 €, qui se répartissent :

- en fonctionnement, pour un montant de 274 195,00 €
- en investissement, pour un montant de 120 348,76 €.

Le plan de financement prévisionnel 2008 proposé est le suivant :

Autofinancement des maîtres d'ouvrage	95 693,76 €
Communauté de commune, commune.....	5 648,00 €
Conseil Général	50 800,00 €
Conseil Régional	20 000,00 €
Europe/FEDER	165 390,00 €
Etat (dont CPER).....	57 012,00 €

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est le bénéficiaire des fonds FEDER.

Les autres signataires sont les bénéficiaires des fonds Etat, Région et département qu'ils doivent rechercher.

Le pays s'engage à rembourser, au taux de subvention global apporté par le FEDER, les sommes éligibles et engagées par les partenaires telles que prévues dans le budget prévisionnel et initial (joint à la présente convention pour 2008) en conformité avec le règlement européen, sur présentation de factures et d'un justificatif récapitulatif des dépenses visée par l'autorité gestionnaire ad hoc.

Article 6 - Durée

La présente convention est valable pour 3 ans à compter du début de la mise en place du dispositif. Sa prise d'effet est liée à l'obtention de l'ensemble des cofinancements du dispositif auprès de l'Europe (FEDER), de l'Etat, de la Région et du Département.
Si besoin est, des avenants pourront être effectués d'un commun accord.

Fait à Saint-Chinian, le

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CREATION D'UN PÔLE DE RESSOURCES NUMERIQUES TERRITORIAL

Entre **Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**, ayant son siège, 1 rue de la voie ferrée, 34360 Saint-Chinian, représenté par son Président, **Monsieur Francis Boutes**, mandaté par délibération du comité syndical du 14 Mai 2008.

Et

L'association **A.V.EN.I.R Formation**, sise au 1 rue de Strasbourg 34310 CAPESTANG et représentée par son Président, **Monsieur Pascal CAHUZAC** mandaté par délibération de l'assemblée générale de l'association le 08 Août 1997.

Et

La **communauté de communes du Minervois**, sise au 4 place de l'église, 34 210 Olonzac et représentée par son Président, **Monsieur Gérard Marcouïre**, mandaté par délibération du conseil communautaire du 24 Avril.

Et

Le **GRETA des Hauts Cantons**, sis au et représenté par son Président, **Monsieur Gérard Marcouïre**, mandaté par délibération de l'assemblée générale de l'association le

Et

La **Ligue de l'Enseignement**, sis au et représenté par son Président, **Monsieur**, mandaté par délibération de l'assemblée générale de l'association le

Et

l'association **Cebenna**, sise au et représentée par son Président, **Monsieur** mandaté par délibération de l'assemblée générale de l'association le

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Contexte

L'état des lieux du développement des TIC sur le Pays est le suivant (étude COGITIS, 2006) :

- le territoire est actif, mais il existe peu d'initiatives privées,
- il existe globalement de nombreux lieux d'accès (mairies, médiathèques...) mais la plupart n'offrent pas de possibilité de formation et un accompagnement limité, alors que le public attend une vraie valeur ajoutée, c'est-à-dire, plus qu'un simple accès ou un accompagnement de 1^{er} niveau (conseils personnalisés et adaptés à ses attentes),
- il existe cinq espaces multimédia labellisés "LAM 34" (Bédarieux, Capestang, Olargues, Olonzac, Roujan) ; centres de ressources multimédia au service de l'insertion professionnelle et du développement économique, ce sont des structures d'accompagnement dans la découverte des outils informatiques ; ces structures ont, de manière générale, une situation financière très précaire.

Ces lieux d'accès Internet constituent cependant un élément central pour permettre l'accès pour tous aux TIC et notamment aux services publics numériques mis en place par les collectivités locales, dans un contexte territorial très rural : 80 % de la population vit dans des communes de moins de 5.000 habitants.

Article 2 – Objectifs généraux

La présente convention porte sur les modalités de mise en place d'un pôle de ressources numériques à l'échelle du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Ce dispositif territorial devra permettre de mettre à disposition des compétences humaines et des ressources techniques spécialisées en faveur du développement numérique.

Ce dispositif éclaté sera composé d'un chargé de mission TIC au niveau du Pays (animateur réseau des LAM et coordonnateur du projet) et des cinq lieux d'accueil multimédia, développant 5 autres lieux d'accès Internet.

Les fonctions proposées par le dispositif sont celles d'une cellule d'appui (diagnostic, veille, élaboration de projet stratégiques) permettant le développement de l'usage d'Internet et autres outils numériques pour la population, les élus et les entreprises.

Article 3 – Objectifs spécifiques

Les objectifs visés par le dispositif sont les suivants :

- l'animation du réseau des LAM
- la conduite de projet TIC fédérateur et structurant (type portail Wikipédia)
- la sensibilisation et l'initiation des élus
- l'appui aux entreprises
- les actions d'appropriation des outils TIC par le grand public

par les activités suivantes, qui seront proposées par le dispositif (chargé de mission + LAMs):

- accès à Internet et à un équipement multimédia dans les LAM et leurs antennes
- sensibilisation aux enjeux du numérique, maîtrise des fonctionnalités de base
- formation au CNI et Certificat compétences universitaire (CREUFOP)
- accès à la FOAD
- accompagnement vers l'emploi, maîtrise des outils anpe.fr
- accompagnement social et insertion
- accompagnement à la recherche d'information et à la rédaction
- lutte contre l'illettrisme
- accompagnement scolaire
- documentation et veille TIC
- accompagnement des entreprises, des élus, des écoles pour l'élaboration de leurs projets TIC.

Cinq axes de travail en particulier seront développés :

- Promotion des TIC auprès des entreprises : les apports des TIC aux entreprises (accès facilités aux formalités administratives, développement de nouveaux marchés et des nouveaux services, modernisation de la production et amélioration des relations avec ses partenaires), quelques soient leurs tailles, sont indéniables mais pas toujours perçus par les dirigeants de ces entreprises. Seront développés, en partenariat avec les chambres consulaires :
 - des outils adaptés aux entreprises du type guide des prestataires TIC, diagnostic TIC....
 - la mise à disposition d'un conseiller TIC (coordonnateur TIC Pays) pour faciliter les prises de décisions (expertise, conseils, comparatifs des solutions....)
 - les initiations et les formations décentralisées sur les LAI du territoire.
- Promotion des TIC auprès des collectivités locales : le coordonnateur TIC Pays sera une personne ressource au service des Communes et Communautés de communes pour les soutenir dans le développement de leur usage des TIC.
 - Conseils et expertises pour faciliter les prises de décisions
 - Soutien technique en cas de problèmes mineurs
 - Veille technologique
 - En binôme avec un animateur de LAM, sensibilisation des élus aux enjeux liés aux TIC.
- Initiation des retraités aux TIC : Créer sur Olonzac, Olargues, Roujan et Bédarieux, des ateliers d'initiation à Word et Internet visant à la production d'une plaquette par les retraités sur un sujet de prévention qui aura fait l'objet de conférences et d'ateliers. La restitution de ce travail se fera à l'occasion d'un goûter intergénérationnel dans le cadre de la Semaine bleue. Il pourrait aussi être présenté sur le site du Pays.
Cette action, portée par les CLIC du territoire, vise à la découverte et l'initiation à l'outil informatique et aux TIC, au renforcement du lien social, à la rupture de l'isolement et à la stimulation des personnes âgées

- A plus long terme : Promotion des TICE auprès des écoles primaires : en collaboration avec la MATICE (mission académique aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'éducation) et par un travail de sensibilisation des enseignants, des propositions d'usages des TICE pourrait être engagées.
- Développement d'un portail web 2.0 : la création d'un portail de type Wikipédia sur le territoire du Pays poursuit trois objectifs : initier les habitants aux web 2.0, partager leurs connaissances du territoire et contribuer à la mémoire et à l'identité de ce territoire, valoriser le territoire par ses habitants. Ce portail pourrait démarrer sur une thématique particulière, le patrimoine puis se développer vers d'autres domaines et faire l'objet d'ateliers au sein des LAM.

Article 4 - Fonctionnement

La création d'un réseau de 10 LAI s'appuiera sur la mutualisation des animateurs informatique des LAMs, comme suit :

- entre le LAM d'Olonzac et la médiathèque de St Chinian
- entre le LAM d'Olargues et la médiathèque de St Pons
- entre les LAM de Capestang et Roujan,
- développer le projet de Lunas ou/et celui de St Gervais à partir du LAM de Bédarieux.

A terme, il sera envisagé de créer une antenne de LAM dans le secteur de Murviel.

Pour le développement de l'usage des TIC :

- mutualiser les compétences des 5 animateurs de Lam au service du pôle de ressource numérique. A partir d'une bonne connaissance des compétences de chaque animateur être en capacité d'utiliser leur complémentarité pour des actions communes ou pour des actions particulières.
- Un animateur réseau dont les missions pourraient être les suivantes : développer les échanges de bonnes pratiques avec les territoires voisins et d'autres collectivités, communiquer sur les réalisations effectuées, animation du réseau de LAI, mettre en place et mutualiser des outils de gestion et d'administration des lieux et échanger les expériences.
- Communication commune pour mieux se faire connaître : supports de communication (affiches, new letter...) commun et participation à des manifestations afin "d'ouvrir" les lieux sur l'extérieur, type fête de l'Internet organisée sur l'ensemble du territoire du Pays.
- création d'une base de données communes.
- mise en place d'un annuaire commun.
- Création d'un catalogue des services TIC présents sur le territoire
- Création d'un calendrier commun des manifestations et évènements TIC.

Les signataires s'engagent à participer aux actions du réseau selon les modalités qui seront définies collectivement.

Article 5 - Financement

Le coût prévisionnel de réalisation de ce programme de développement des TIC à l'échelle du Pays s'élève, pour l'année, à 394 543,76 €, qui se répartissent :

- en fonctionnement, pour un montant de 274 195,00 €
- en investissement, pour un montant de 120 348,76 €.

Le plan de financement prévisionnel 2008 proposé est le suivant :

Autofinancement des maîtres d'ouvrage	95 693,76 €
Communauté de commune, commune.....	5 648,00 €
Conseil Général	50 800,00 €
Conseil Régional	20 000,00 €
Europe/FEDER	165 390,00 €
Etat (dont CPER).....	57 012,00 €

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est le bénéficiaire des fonds FEDER.

Les autres signataires sont les bénéficiaires des fonds Etat, Région et département qu'ils doivent rechercher.

Le pays s'engage à rembourser, au taux de subvention global apporté par le FEDER, les sommes éligibles et engagées par les partenaires telles que prévues dans le budget prévisionnel et initial (joint à la présente convention pour 2008) en conformité avec le règlement européen, sur présentation de factures et d'un justificatif récapitulatif des dépenses visée par l'autorité gestionnaire ad hoc.

Article 6 - Durée

La présente convention est valable pour 3 ans à compter du début de la mise en place du dispositif. Sa prise d'effet est liée à l'obtention de l'ensemble des cofinancements du dispositif auprès de l'Europe (FEDER), de l'Etat, de la Région et du Département.
Si besoin est, des avenants pourront être effectués d'un commun accord.

Fait à Saint-Chinian, le